



POLYCLINIQUE CÔTE BASQUE SUD

Chambre Régionale des Comptes
3, place des grands hommes
CS 30059
33064 BORDEAUX

Le 21 novembre 2023

Objet : Rapport d'observation – réponse
Contrôle N° : 2022-0092

Monsieur,

Comme suite à votre courrier du 08 décembre 2023, vous trouverez ci après nos ultimes remarques et précisions au rapport définitif que vous nous avez transmis.

Je reste à votre disposition et vous prie d'agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

Laurent GAUTHIER
Président Directeur Général



POLYCLINIQUE CÔTE BASQUE SUD

Réponses de le Polyclinique Cote Basque Sud rapport de la Chambre régionale des comptes Contrôle N° 2022-0092

Page 4

La mise en place d'outils de suivi et de contrôle date de courant 2021 avec l'implémentation d'un reporting mensuel traçant l'ensemble des activités ainsi que le niveau de trésorerie et le niveau des emprunts. Ce suivi est informatisé.

Par ailleurs, la création d'une commission de contrôle interne a été lancée le 18 octobre 2023 par le Conseil d'administration (cf PV CA 18102023)

A partir de juin 2021, la séparation entre l'association et la SA a été organisée et garantie. Pour preuve, les documents déjà transmis : convention de service, désignation des responsable et mandataire de l'association, droit de validation des opérations bancaires et financières exclusivement réservé aux mandataires de l'association (cf document d'autorisation de crédit agricole). Par ailleurs, cette séparation est active y compris auprès de nos partenaires bancaires (cf échange mail de décembre 2023 entre le président de l'association et le Crédit Agricole).

Page 16

La fonction de contrôle interne a été lancée par le Conseil d'Administration le 18 octobre 2023. Cependant, elle était en partie assurée par le nouveau CAC (SODECAL) invité systématiquement lors de réunion où des éléments financiers sont traités.

Page 27

Le logiciel comptable CEGID est un logiciel reconnu sur le marché et obéissant à toutes les obligations de présentation comptable imposées par la réglementation et les bonnes pratiques. Les éléments transmis répondent à ces obligations.

LG



Page 49

POLYCLINIQUE CÔTE BASQUE SUD

La facturation des séjours et honoraires de la clinique est établie sur les bordereaux S3404 dont le formulaire est établi par le législateur depuis le 05 octobre 2024 (CERFA N° 12278*01). Les mentions bancaires apparaissant sur nos bordereaux obéissent à cette obligation et sont donc parfaitement conformes. Le fait que certains séjours puissent être versés sur le compte de l'association ne dépend pas d'une action éventuelle de la clinique ou de l'association mais est la conséquence d'un fonctionnement non conforme de certains organismes de couverture maladie obligatoire ou complémentaire qui ne transitent pas par la caisse pivot ou ne respectent pas l'usage du bordereaux S3404. Ces mouvements représentent 6,5% des flux reçus de nos organismes de couverture maladie.

Ces irrégularités de fonctionnement sont traitées par les services de la clinique nominativement pour chaque dossier patient tant du point de vue comptable qu'au niveau de la trésorerie. Chaque mouvement est donc identifié pour chaque patient.

Page 50

Les habilitations d'accès aux différents systèmes d'information financière et bancaire ont été revu dès 2021 pour garantir la sécurité des différentes opérations.

Ainsi, Mme RIVALAND ne dispose d'aucune possibilité de validation bancaire sur les comptes de la clinique et de l'association. Ces accès sont organisés par procédure venant garantir séparation entre les différents intervenants sur le processus comptable et financier. (cf habilitation crédit agricole transmise en octobre 2023)

Page 51

Les prestations de mise à disposition de locaux, de ménage ou de repas à la cantine sont refacturées à l'euro, l'euro en fonction de la consommation réelle de chaque praticien. Ces facturations ne transitent pas par l'association et sont réglées directement par le praticien à la clinique. (cf factures adressées aux praticiens)

Page 53

Depuis la découverte de l'affaire ITHURRIA, l'organisation comptable et financière de la clinique et de l'association a été fondamentalement remise à plat pour sécuriser tous les process. Ainsi, aucun acteur ne dispose plus de simultanément des fonctions d'ordonnateur et valideur et aucun acteur ne dispose de droits consécutifs. Cf tableau ci-dessous

Enfin, la séparation entre la polyclinique et l'association est aujourd'hui totale. Cf mail crédit agricole

✓ C



Page 32

Un plan d'actions sur les ressources humaines a été élaboré en novembre 2022 pour l'année 2023. Il intègre une dimension de gestion des risques qui sera intégré au projet social actuellement en cours de finalisation (plan d'actions 2023)

Page 36

Un plan d'action complet sur la QVT est en place depuis ... (cf plan d'action QVT)

Page 38

Les factures de prestations réalisées par les médecins libéraux sont dorénavant établies par les praticiens eux même (cf facture en date du...)

Page 40 :

Le calcul réalisé par la chambre à inclus dans le taux de redevance les autres prestations que la redevance pour facturation (repas, blanchisserie, papeterie, loyer...), ce qui, selon la situation personnelle de chaque praticien peut varier. En effet, les prestations de mise à disposition de locaux, de ménage ou de repas à la cantine sont refacturé à l'euro, l'euro en fonction de la consommation réelle de chaque praticien. Le taux de 4% est identique pour chaque praticien.

Page 44

Les habilitations d'accès aux différents systèmes d'information financière et bancaire ont été revus dès 2021 pour garantir la sécurité des différentes opérations.

Ainsi, Mme RIVALAND ne dispose d'aucune possibilité de validation bancaire sur les comptes de de la clinique et de l'association. Ces accès sont organisés par procédure venant garantir séparation entre les différents intervenants sur le processus comptable et financier. (cf habilitation crédit agricole transmise en octobre 2023)

Mr FAGOT ne dispose d'aucun accès au logiciel de comptabilité., lui interdisant toute opération comptable. Seules les personnes du service comptable et la responsable RH disposent de ces accès pour ce qui les concerne. (cf cartographie des habilitations CEGID ci-dessous)

ADM	ADMINISTRATEUR			ADMINISTRATEUR			ADMINISTRATEUR
AB	Anna BAUKA			COMPTA			ABAUKA
COU	Cathy GUYOT (repart)			PAE			COUYOT
CEG	CEGID			ADMINISTRATEUR			CEGID-S
CAG	Chloe AGUIRRE			COMPTA			CAGUIRRE
ELA	Elena AGUIRRE			PAE	PAE		ELAGUIRRE
ECC	Elena COMTE			COMPTA			ECCOMTE
UDO	Udo VALERIE			COMPTA			UDVALERIE
COL	Olivia COLANGE			PAE			COLANGE
GRI	Greta RIVALEND			COMPTA	«TOUS»		GRIVALAND
SAN	Sandra ANE			PAE			SANE
STA	Stéphanie			PAE			STAGUIRRE
TGR	Tiffany GRENOT			PAE			TGRENOT

Page 48

Le taux de redevance n'a jamais changé depuis 2021, il reste à 4% pour tous les praticiens.

16



POLYCLINIQUE CÔTE BASQUE SUD

ANNEXES

PV du Conseil d'administration du 18 octobre 2023

Récapitulatif des habilitations bancaires (document Crédit Agricole)

Plan d'action RH mis à jour

Plan d'action Qualité de vie au travail

Factures praticiens nov. 2023

Echange mail Crédit Agricole

Mention de la chambre régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine :
Ces annexes contiennent des données personnelles et confidentielles - non publiables.

20